

## Bienvenue au Cycle d'Orientation des Collines

### Chers parents,

Votre fils/fille fréquentera en 2025/2026 le Cycle d'Orientation des Collines. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues et nous espérons que votre enfant trouvera dans notre école l'encadrement dont il/elle a besoin pour poursuivre avec succès la suite de sa scolarité au Cycle d'Orientation.

En nous réjouissant d'ores et déjà d'accueillir à la rentrée scolaire votre fils/fille, nous vous prions d'agréer, chers parents, nos sentiments les meilleurs.

**François Pitteloud**  
Directeur

Le Cycle d'Orientation des Collines comprend **deux bâtiments** :

- Bâtiment du Vieux-Moulin : Rue du Vieux-Moulin 8
- Bâtiment des Collines : Chemin des Collines 27 (la Direction et le secrétariat se trouvent dans ce bâtiment)

Un plan de la ville de Sion se trouve à la dernière page de ce document.

Le carnet scolaire et le dossier d'évaluation doivent être retournés au titulaire le premier jour d'école.

### Jour de rentrée

Jeudi 21 août 2025  
**tous les élèves de 11CO**  
des bâtiments des Collines  
et du Vieux-Moulin ont  
rendez-vous à **8h45** dans  
la cour du bâtiment des  
Collines.

### Soirées des parents

Jeudi 11 septembre 2025

**Des informations  
complémentaires seront  
transmises par le titulaire.**

### Secrétariat

Téléphone : 027 322 10 83

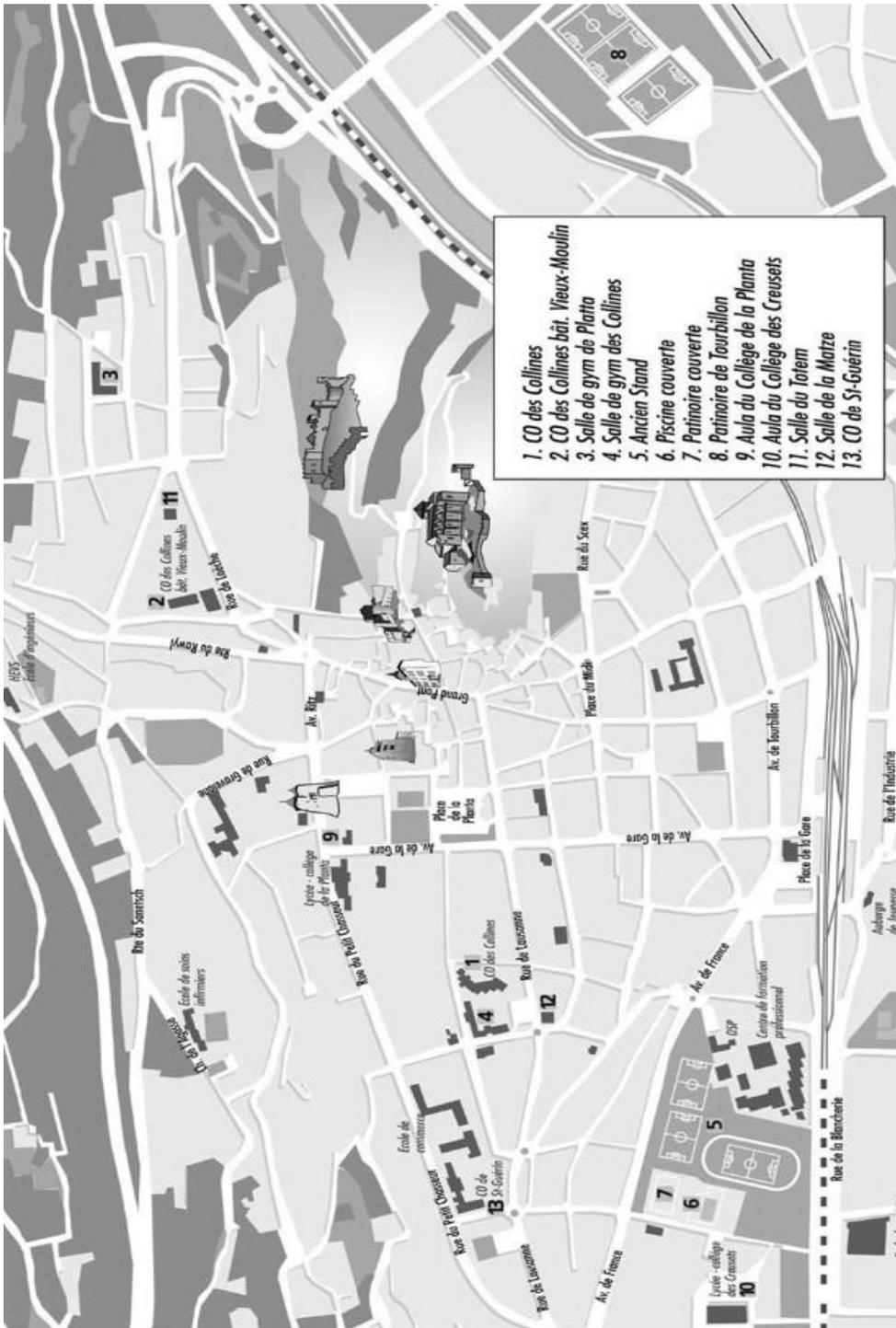
E-mail : [secretariat.collines@cosionregion.ch](mailto:secretariat.collines@cosionregion.ch)

Horaires d'ouverture : 7h30-11h45 / 13h30-16h45 (fermé le mercredi après-midi)

### Listes de classes

Les listes de classes seront disponibles sur le site internet [www.cosionregion.ch](http://www.cosionregion.ch) dès le **mercredi 20 août à 9h00**. Elles ne seront par contre pas affichées aux entrées. L'accès à ces listes sur le site sera protégé (**login et mot de passe communiqués par e-mail au début de l'été**).

Notre site internet contient également d'autres informations utiles : organisation, documents à télécharger, contacts, etc.



## Fournitures et activités scolaires

**Les fournitures et les activités scolaires** prises en charge par les collectivités publiques sont celles permettant l'atteinte des objectifs fixés par les plans d'étude. Le mode de prise en charge est spécifique à chaque commune (chèque scolaire ou versement au guichet). En cas de perte ou de détérioration, les fournitures scolaires doivent être remplacées aux frais des représentants légaux.

**Les fournitures personnelles** sont à la charge des représentants légaux (sac d'école, trousse, doublures, étiquettes, tablier ACM-EF, sac de sport, chaussures et habits pour les activités sportives, articles de soins personnels et d'hygiène, maillot de bain, etc.)

**La liste des fournitures** se trouve sur le site de notre école.



**Un cadenas**, avec une anse **d'un diamètre minimum de 5mm** et de préférence **avec un code**, sera nécessaire pour que l'élève puisse fermer son casier.

## Dates à réserver

Les journées de sports d'hiver (ski, etc.) auront lieu les **28, 29 et 30 janvier 2026**. **Les élèves seront libérés le mardi après-midi 27 janvier en compensation du mercredi après-midi 28 janvier.**

Les parents qui souhaitent participer à ces journées en tant qu'accompagnant sont les bienvenus. Les cartes journalières sont offertes.

## Manuels scolaires

Tous les manuels scolaires prêtés par l'école **doivent être doublés**, avec une doublure transparente, et munis d'une étiquette portant le nom de l'élève et de sa classe. Il n'est cependant pas obligatoire de doubler un manuel scolaire propriété de l'élève.

## Soutien pédagogique

Votre enfant peut s'inscrire à un cours de soutien pédagogique hors temps de classe dans **les branches à niveaux**, par l'intermédiaire de son enseignant de branche. L'objectif est de pallier les difficultés dans les branches à niveaux. Les cours sont donnés par des enseignants de l'école.

Votre enfant peut aussi s'inscrire à une étude dirigée, par l'intermédiaire de son titulaire, pour l'aider dans **son organisation** et **ses apprentissages**.

Les informations seront transmises par le titulaire durant la première semaine.

## Abonnements de bus

La distribution des abonnements de bus est **propre à chaque commune**. Pour les élèves séduinois ayant droit à la gratuité des transports selon une directive communale, un formulaire de demande d'abonnement est transmis à domicile par la Direction des écoles. Les élèves de St-Léonard, Grimisuat et Arbaz reçoivent de leur commune un abonnement à domicile.

## Repas scolaire

Les élèves qui sont domiciliés dans **une commune environnante** et qui ne peuvent pas dîner chez leurs parents ont la possibilité de prendre le repas de midi au foyer de l'école. Pour les autres élèves, l'inscription est possible en fonction des places disponibles.

**Les bons de repas** sont à retirer soit auprès de la commune de domicile, soit directement au foyer (prix : CHF 10.-). Il y a la possibilité d'acheter un carnet de 10 repas. L'inscription au repas de midi est possible pour 1, 2, 3 ou 4 repas par semaine et se fait pour toute l'année. L'élève inscrit au repas a l'obligation de suivre **l'étude surveillée**.

L'élève aura la possibilité de se **préinscrire** le premier jour d'école auprès de son titulaire. Pour que **l'inscription définitive** diffère le moins possible de la préinscription, il est souhaitable que chaque élève sache le jour de la rentrée s'il doit manger ou non à la cantine.

## Maladie ou accident à l'école

L'école ne donne **pas de médicament** par voie orale. En cas de nécessité, il est de la responsabilité des parents de fournir la médication nécessaire à leur enfant.

En cas de maladie ou d'accident, les parents sont informés en priorité. Cependant, si les représentants légaux ne sont pas atteignables ou que la situation nécessite **une intervention d'urgence**, l'école se doit de prendre les mesures nécessaires. Elle peut notamment appeler le 144 afin de prodiguer des soins à l'élève. Dans ce cas de figure, les frais engendrés sont traités par l'assurance des parents.

## Jours joker

Une demande de congé doit être adressée **un mois avant le jour joker** (maximum 2 jours joker par année scolaire). Il n'est **pas possible de requérir à des jours joker** durant ces périodes : première et dernière semaines d'école, journées des épreuves cantonales et journées de sports d'hiver.

## Plan de scolarité 2025/2026

### Début des cours

le jeudi 21 août 2025

### Fin des cours

le vendredi 26 juin 2026

### Congés hebdomadaires

mercredi après-midi et samedi toute la journée

### Horaire des cours

de 8h00 à 11h30 / de 14h00 à 16h25

### Automne

du mercredi 15 octobre 2025 à midi au lundi 27 octobre 2025 le matin

### Toussaint

samedi 1<sup>er</sup> novembre 2025

### Immaculée Conception

lundi 8 décembre 2025

### Noël

du vendredi 19 décembre 2025 le soir au lundi 5 janvier 2026 le matin

### Carnaval

du vendredi 13 février 2026 le soir au lundi 23 février 2026 le matin

### St-Joseph

du mercredi 18 mars 2026 à midi au lundi 23 mars 2026 le matin

### Pâques

du jeudi 2 avril 2026 le soir au lundi 13 avril 2026 le matin

### Ascension

du mercredi 13 mai 2026 à midi au lundi 18 mai 2026 le matin

### Pentecôte

lundi 25 mai 2026

### Fête Dieu

jeudi 4 juin 2026